

Département d'Ille et Vilaine  
Arrondissement de FOUGERES-VITRE  
Canton d'Antrain  
Commune de **ROMAZY**

### **PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35**

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 20 avril 2026 à dix-huit heures trente sur la convocation du 10 avril 2026 de Monsieur BATAIS Loïc, Maire.

Date de publication : 10 avril 2026

**Étaient présents** : BATAIS Loïc, BRAULT Florence, CARRET James, DUBOIS DE LA COTARDIERE Valentin, GRYPAN Olivier GUITTON Annie, PETAUT VARENNES Servane, RICHARD Antoine, STICKER Stéphanie

**Était absent** :

**Excusé** :

**Procuration** :

Monsieur CARRET James a été désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 09 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Un point est ajouté à l'ordre du jour, désignation des délégués à L'ALE (Agence Locale de l'Energie).

<b>COMMUNE ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</b>
---

**2026.26**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération 2021-51 du 13 septembre 2021 portant sur la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU) et le passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu le budget Primitif de l'exercice 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux Comptes Administratifs et Compte de Gestion ;

Le Maire ayant exposé à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025 ;

Ayant entendu la présentation du Compte Financier Unique du budget 2025 ;

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Stéphanie STICKER, 1<sup>ère</sup> adjointe, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**À l'unanimité,**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **Adopte** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT COMMUNE			
RECETTES	342 233 ,97€	DEPENSES	331 284, 35€
EXCEDENT 2025	10 949 ,62€		
REPORT	86 534,68€		
TOTAL 2025 REPORT	97 484 ,30€		
SECTION D'INVESTISSEMENT COMMUNE			
RECETTES	234 751,87€	DEPENSES	97 432,29€
EXCEDENT 2025	137 319,58€		
REPORT	- 7686,87€		
TOTAL 2025 REPORT	129 632,71€		
EXCEDENT TOTAL			
	227 117,01€		

**ASSAINISSEMENT ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

**2026.27**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération 2021-51 du 13 septembre 2021 portant sur la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU) et le passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu le budget Primitif de l'exercice 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux Comptes Administratifs et Compte de Gestion ;

Le Maire ayant exposé à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025 ; Ayant entendu la présentation du Compte Financier Unique du budget 2025 ;

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Stéphanie STICKER 1<sup>ère</sup> adjointe, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**À l'unanimité,**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **Adopte** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT			
RECETTES	22 427,27€	DEPENSES	18 248,56€
EXCEDENT 2025	4 178,71€		
REPORT	0€		
TOTAL	4 178,71€		
SECTION D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT			
RECETTES	20 783,49€	DEPENSES	9 107,35€
EXCEDENT 2025	11 676,14€		
REPORT	-9 696,11€		
TOTAL 2025 REPORT	1 980,03€		
EXCEDENT TOTAL			
	6 158,74€		

**AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE**

**2026.28**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les résultats d'exécution du budget 2025 et présente l'affectation des résultats au budget 2026 comme suit :

BUDGET COMMUNE AFFECTATION RESULTAT 2025				
EXPLOITATION	2025	Dépenses	331 284,35€	
		Recettes	342 233,97€	
		Excédent	10 949,62€	
		Report 2024	86 534,68€	
		TOTAL	97 484,30 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Report en recettes de fonctionnement au compte 002 97 484,30€</li> </ul>
INVESTISSEMENT	2025	Dépenses	97 432,29€	
		Recettes	234 751,87€	
		Excédent	137 319,58€	
		Report 2024	-7 686,87€	

		TOTAL	<b>+129 632,71€</b>	Report au compte 001 Recettes d'investissement : <b>129 632,71 €</b>
--	--	-------	---------------------	--

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette répartition à l'unanimité.

## AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT

**2026.29**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les résultats d'exécution du budget assainissement 2025 et présente l'affectation des résultats au budget 2026 comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION RESULTAT 2025				
EXPLOITATION	2025	Dépenses	18 248 ,56€	
		Recettes	22 427,27€	
		Excédent	<b>4 178 ,71€</b>	
		Report 2024	0€	
		TOTAL	<b>4 178,71 €</b>	• Report en recettes de fonctionnement au compte 002 <b>4 178,71€</b>
INVESTISSEMENT	2025	Dépenses	9 107.35€	
		Recettes	20 783,49€	
		Excédent	<b>11 676,14€</b>	
		Report 2024	<b>-9 696,11€</b>	
		TOTAL	<b>+1 980,03€</b>	Report au compte 001 Recettes d'investissement : <b>1 980,03 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette répartition à l'unanimité.

## COMMUNE VOTE DES TAUX D'IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026

**2026.30**

Monsieur Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2026. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux.

### **Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36.35%

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 35.62%

- taxe d'habitation (TH) : 11.71%

**CHARGE** Monsieur Le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

## COMMUNE ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

**2026.31**

Monsieur le Maire présente les propositions suivantes en section de fonctionnement et en investissement pour le budget 2026.

BP\_2026

BUDGET COMMUNE 2026						
DEPENSES		FONCTIONNEMENT		RECETTES		
011	charges à caractère général	63 850,00		013	atténuation de charges	1 200,00
012	charges de personnel	58 100,00		70	produits .....	750,00
014	atténuation de produits	1 000,00		73	impôts et taxes	117 038,00
65	autres ch. de gestion courante	72 500,00		74	dotations	50 000,00
66	charges financières	1 489,77		75	autres produits	27 061,80
67	charges exceptionnelles			76	produits financiers	
6811	provision créances douteuses c/881	1 124,35		77	produits exceptionnels	
	<b>total opérations réelles</b>	<b>198 044,12</b>		781	reprise de provision	619,00
					<b>total opérations réelles</b>	<b>196 668,80</b>
023	virement à l'investissement	85 460,32		042	transferts entre sections	0,00
042	transferts entre sections	10 648,66		722	travaux en régie	
6811	amortissement (immo)	10 648,66		777	reprise subventions	
043	opér.ordre fonctionnement	0,00		043	opér.ordre fonctionnement	0,00
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>96 108,98</b>			<b>total opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>total dépenses fonctionnement</b>	<b>294 153,10</b>			<b>total recettes fonctionnement</b>	<b>196 668,80</b>
	restes à réaliser				restes à réaliser	
002	déficit reporté			002	excédent reporté	97 484,30
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>294 153,10</b>			<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>294 153,10</b>

## BUDGET COMMUNE 2026

DEPENSES		INVESTISSEMENT		RECETTES			
	RAR	Crédits Nouveaux		RAR	Crédits Nouveaux		
			1068	résultat fonct. capitalisé			
16	Emprunts	0,00	11 889,58	10222	FCTVA	0,00	4 325,00
165	Dépôt et cautionnement	0,00	1 000,00	10226	TA	0,00	161,00
2046	Immobilisations	0,00	4 782,13	1311	région	6502,22,22	18 951,78
2046				1313	subvention dpt	6502,22,22	54 504,26
2181	Immobilisations	55 000,00	75 805,32	1311	DETR	0,00	
				1347	DSIL	0,00	
23	Immobilisation en cours	50 000,00	88 323,90	1311	Fond vert	0,00	
2046	Attrib. Comp. Investis.2023	0,00		1641	emprunt	0,00	
				165	Dépôt et cautionnement	0,00	1 000,00
020				024			45 919,44
	<b>total dépenses réelles</b>	<b>105 000,00</b>	<b>258 607,61</b>		<b>total recettes réelles</b>	<b>13 004,44</b>	<b>124 861,48</b>
040	transferts entre sections	0,00		021	virement de la section de fonctionnement		85 460,32
2313	travaux en régie	0,00		040	transferts entre sections		10 648,66
13918	reprise subventions			281533	amortissement		10 648,66
041	opérations patrimoniales	0,00		28046	amortr. Attribution de compensation		
2316	intégration avance			041	opérations patrimoniales		0,00
21630				238	intégration avance		
	<b>total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>total recettes d'ordre</b>		<b>96 108,98</b>
	<b>total dépenses de l'exercice</b>		<b>258 607,61</b>		<b>total recettes de l'exercice</b>		<b>220 970,46</b>
	restes à réaliser	105 000,00			restes à réaliser	13 004,44	
001	déficit reporté	0,00		001	excédent reporté	129 632,71	
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>363 607,61</b>		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>363 607,61</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent le budget primitif 2026 ainsi présenté,

**ASSAINISSEMENT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026**

**2026.32**

Monsieur le Maire présente les propositions suivantes en section de fonctionnement et en investissement pour le budget 2026

<b>PROJET BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2026</b>							
<b>SECTION EXPLOITATION</b>							
Comptes	Libellés en dépenses		Prévisions	Comptes	Libellés en recettes		Prévisions
O11			1 200,00	002			4 178,71
O12			0,00	042	Article 777		9 107,35
O14			0,00	O43			
002	Excédent de fonctionnement			70	Produits des services		13 000,00
65	Autres charges gestion courante		5 000,00				
66	Charges financières		0,00	74	Dotations participations		0,00
67			0,00	75			0,00
O42-681	Opération d'ordre transfert entre section		14944,21	76			0,00
023	Virement à la section d'investissement		5 141,85				0,00
	TOTAUX :		<b>26 286,06</b>		TOTAUX :		<b>26 286,06</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>							
Comptes	Libellés en dépenses	RAR	Prévisions	Comptes	Libellés en recettes	RAR	Prévisions
OO1	Déficit		0,00	1	Excédent		1 980,03
218			0,00	16			0,00
21				20			0,00
22			0,00	21			5 141,85
23			12 958,74	040	Transfert entre sections		14.944.21
16			0,00	22			
O40			9 107,35	23			
				O21	Virement de la section de fonctionnement		
	TOTAUX :		<b>22 066,09</b>		TOTAUX :		<b>22 066,09</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent le budget primitif assainissement 2026 ainsi présenté,

**VALIDATION DES DEVIS PRESENTES**

Monsieur DUBOIS DE LA COTARDIERE informe le conseil municipal que certains devis sont en attente de retour du professionnel.

Les devis seront donc présentés lors de la prochaine réunion de conseil qui aura lieu le jeudi 21 mai 2026 à 18h30.

## DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE COLLEGE A

**2026.33**

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transition énergétique et du développement durable, la commune est adhérente à l'Agence Locale de l'Énergie (ALE). Conformément aux statuts de cette structure, il convient de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein de ses instances (assemblée générale, conseil d'administration, ou autre instance).

### **Vu**

- le Code général des collectivités territoriales,
- les statuts de l'Agence Locale de l'Énergie (ALE),
- l'adhésion de la commune à ladite agence,

### **Considérant**

- la nécessité de représenter la commune au sein de l'Agence Locale de l'Énergie,
- l'intérêt de participer activement aux orientations et actions de cette structure,

### **Après en avoir délibéré**

Le Conseil municipal décide :

#### **Article 1 :**

De désigner les représentants de la commune au sein de l'Agence Locale de l'Énergie (ALE) comme suit :

- **Titulaire** : BATAIS Loïc Maire
- **Suppléant(e)** : DUBOIS DE LA COTARDIERE 2<sup>ème</sup> adjoint

#### **Article 2 :**

D'autoriser ces représentants à siéger et à participer aux travaux des instances de l'ALE.

#### **Article 3 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Séance levée à 20h13**

<b>BATTAIS Loïc</b>	<b>BRAULT Florence</b>	<b>DUBOIS DE LA COTARDIERE Valentin</b>	<b>CARRET James</b>
<b>GRYMAN Olivier</b>	<b>GUITTON Annie</b>	<b>PETAUT VARENNES Servane</b>	<b>RICHARD Antoine</b>
<b>STICKER Stéphanie</b>			